

Image not found or type unknown



domiciliation chez un tiers

Par **SIMPE**, le **10/10/2012** à **22:52**

Les impôts prétendent que je vis avec une personne, alors que je me suis domicilié chez elle pour le courrier et diverses commodités administratives, je suis veuf depuis 2000, j'ai un bateau sur lequel je vis souvent avec un contrat d'appontement. Évidemment l'administration fiscale veut me taxer à une seule part au lieu de une et demi. Quelles preuves l'administration peut apporter pour ce redressement ?